

Prévenu d'assassinats

Erwin Sperisen veut porter plainte aux frais de l'Etat

La justice, qui refuse de payer un avocat à l'ex-chef de la police du Guatemala, le prie de rédiger sa dénonciation contre un témoin

Fedele Mendicino

L'ancien chef de la police guatémaltèque Erwin Sperisen, suspecté d'exécution extrajudiciaire et prévenu d'assassinats, tombe de Charybde en Scylla. Le mois dernier, la justice genevoise lui refusait d'écarter de la procédure le procureur Yves Bertossa, qu'il estime trop proche de Trial, l'ONG ayant saisi le Ministère public. Peu après ce revers, le détenu annonçait le dépôt imminent d'une plainte pour faux témoignage contre un témoin. Ce dernier, qui aurait vu Erwin Sperisen en train de tuer un détenu au Guatemala, a été présenté au procureur par Trial, auprès de laquelle il aurait élu domicile. Or, selon nos informations, la plainte pénale annoncée n'est pas parvenue au Minis-

tère public. Et pour cause: elle n'a pas encore pu être rédigée, car l'assistance juridique (AJ), financée par l'Etat, refuse de prendre en charge les honoraires des avocats de la défense mandatés pour écrire cette plainte: «Notre client est à l'Hospice général depuis deux ans, il parle très mal le français et ce genre de dénonciation nécessite la connaissance de certaines notions juridiques», s'offusquent Mes Giorgio Campá et Florian Baier, représentant les intérêts d'Erwin Sperisen.

Entravés dans leur travail

Ce n'est pas l'avis de l'AJ, pour laquelle leur client peut effectuer cette démarche seul et qui invite donc le prévenu, détenu depuis le 31 août à Genève, à solliciter «au besoin» l'aide d'un assistant social de la prison de Champ-Dollon.

De quoi faire bondir les avocats, qui s'estiment manifestement entravés dans leur travail. Me Campá rappelle que leur client avait demandé, dès son arrivée en prison, à pouvoir discuter avec un assistant social: «Il n'a eu son premier entretien que la semaine dernière... soit dans un délai de deux mois. Il serait intéressant de voir si



Erwin Sperisen est en prison depuis le 31 août. MOISES CASTILLO/AP

vraiment la prison a les moyens de mettre à sa disposition un traducteur, un ordinateur et des assistants sociaux pour permettre à Monsieur Sperisen de rédiger sa plainte.» Mais de manière générale, le service en question est-il habilité à rédiger des plaintes? «Le service socio-éducatif n'a pas pour vocation de se substituer aux avocats et, par ailleurs, les collaborateurs ne sont pas juristes, précise Laurent Forestier, porte-parole du département en charge de la

prison. Néanmoins, ils sont habilités à accompagner des détenus dans la rédaction de courrier.»

Que compte faire dès lors le duo d'avocats? Prendre en charge la plainte? «Dans tous les cas, notre client va se débrouiller pour porter plainte afin qu'une enquête soit également menée sur l'implication de Trial dans l'intervention de ce faux témoin. Cette ONG a apparemment fait un pré-interrogatoire qu'elle a ensuite remis au procureur sur support vi-

déo. Si cela s'avère exact, cette situation sera suffisamment grave pour nécessiter un complément d'investigation.»

«En prison pour rien»

D'après Erwin Sperisen, le fameux témoin a menti en affirmant l'avoir vu tirer à bout portant dans la tête d'un homme sous ses yeux. «Or, cet homme a reçu des balles dans le thorax et l'abdomen, et l'heure à laquelle le «témoin» prétend avoir vu ce crime (16 h) est en contradiction avec le dossier, puisque l'opération de police était largement terminée à ce moment-là et que l'identification des personnes décédées avait déjà été effectuée.» Aux yeux des avocats d'Erwin Sperisen, leur client a été interpellé à cause de ce faux témoin: «Mais personne ne veut le reconnaître, s'étonne Me Baier. Il reste donc en prison pour rien.» Me Philip Grant, avocat de Trial, ne souhaite pas s'exprimer sur ces éléments. En revanche, il précise que le fameux témoin n'a pas élu domicile auprès de l'ONG. Il a en effet un avocat en la personne de Me Nicolas Gurtner. Ce dernier ne désire pas faire de commentaires à ce stade de la procédure

Ils aident à créer des bibliothèques au Sénégal

Via l'association Le voyage de l'amitié, des étudiants de la HEG envoient des containers pleins de livres

Chaque année, un petit groupe d'étudiants de la filière information et documentation de la Haute Ecole de gestion de Genève (HEG) s'affaire en faveur du Sénégal. Objectif: l'envoi de livres, notamment. Créée en 2003 par une ancienne étudiante, l'association Le voyage pour l'amitié a en effet pour but l'installation de bibliothèques dans les écoles défavorisées de ce pays, ainsi que la formation du personnel sur place.

«Ce qui est motivant pour nous, étudiants, c'est que ces projets sont en accord avec les valeurs de notre profession. Ils visent à combattre l'illettrisme et encourager le développement de l'éducation», relève Jérôme Mendy, étudiant de 2e année.

Le projet est supervisé par un professeur et une assistante. Grâce à divers dons, un voyage est programmé tous les deux ans en moyenne, en parallèle à des envois d'ouvrages par containers. Le dernier remonte à cet été. Il a permis l'ouverture de trois bibliothèques en trois semaines, l'acheminement de nombreux livres ainsi que le suivi avec les bibliothécaires sur place. **Juliane Spycher**